



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur

Service producteur : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), en collaboration avec le ministère de la Culture pour l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel

Opportunité : avis favorable émis le 26 mai 2010 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label du 8 juin 2010 (formation Entreprises)

Les trois projets d'enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur, à savoir *l'enquête auprès des écoles d'ingénieurs* (dont formations d'ingénieurs en partenariat), *l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel* et *l'enquête auprès des autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités*, répondent à une demande générale de statistiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur en vue d'alimenter le débat sur l'école au sens large et d'éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des questions du cabinet du ministère et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux qui vont faire l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs LOLF...

Les trois enquêtes annuelles constituent le complément indispensable au dispositif de remontées « administratives » universitaires SISE (système d'information sur le suivi des étudiants) pour disposer de statistiques exhaustives sur l'enseignement supérieur. Elles ont pour objectif général de fournir des statistiques sur les inscriptions et sur les diplômés de l'ensemble de l'enseignement supérieur français. Les questionnaires portent sur les établissements, les formations, les diplômés et les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des étudiants.

Le champ porte sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de France métropolitaine et des Dom qui ne sont pas intégrés dans le dispositif de remontées SISE relatif aux universités, à l'exclusion des formations paramédicales et sociales (traitées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports).

La collecte est assurée par les établissements soit par saisie directe du questionnaire sur un site Internet, soit par retour du questionnaire papier au ministère de la Culture pour les établissements d'enseignement artistique et culturel, à la SIES pour les autres établissements. Les enquêtes ont lieu chaque année et se réfèrent à des dates d'observation différentes selon les établissements pour l'année N (scolarité N à N+1) : janvier N+1 pour les écoles d'ingénieurs classiques et mars N+1 pour les écoles d'ingénieurs en partenariat, décembre N pour les écoles d'enseignement artistique et culturel, octobre N pour les autres établissements. La préparation et la réponse nécessitent en moyenne une journée pour synthétiser l'information mais cette durée varie selon la taille et la nature de l'établissement.

Les trois enquêtes sont exhaustives et s'appuient sur la Base centrale des établissements. Ainsi, il est interrogé environ 250 établissements d'enseignement artistique et culturel, 170 écoles d'ingénieurs et

.../...

510 autres établissements (écoles vétérinaires, écoles d'architecture, écoles administratives et juridiques, écoles de commerce et de gestion, écoles de journalisme...).

Des groupes de travail ont été constitués pour préparer l'évolution des enquêtes vers une extraction des systèmes de gestion de la scolarité (SISE). Ces groupes comprennent des représentants des chefs d'établissements, des représentants de la SIES et des autres services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les statistiques issues des enquêtes et des remontées individuelles sont disponibles dans les supports du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sous forme papier et sur le site Internet (collections *Notes d'information* et *Tableaux statistiques*, publications annuelles « *Repères et références statistiques (RERS)* », « *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche* »). Elles sont également intégrées dans la « *Base centrale de pilotage (BCP)* » de l'Infocentre du ministère. Pour les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, le retour d'information est également accessible sur le site Internet de collecte.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique aux trois enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et propose de leur conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2010 à 2014
--

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat